



Délibération du Conseil d'administration

Séance du 24 juin 2026

Présents | MM. Vincent GUIBERT, Olivier CAILLE et Mmes Chloë FAOUZI (point n°1), Dominique DANILO, Stéphanie DEGAS, représentants le conseil municipal.
Mmes Chantal SCHWARTZ, Martine SCOTTO DI VETTIMO, Maryse COUDRAIS, Marie-Chantal GUILLOT, Laurence HILLEREAU, représentants les associations.

Absente excusée ayant donné pouvoir

Mme Maryse MESLET

Mme Laurence HILLEREAU

Absents excusés

M. Jean-Paul PAVILLON
Mme Florence RAYMOND AUGIER
Mme Shaïnon PLASSON
Mme Chloë FAOUZI (du point n°2 au 15)
Mme Karine VOLCLAIR

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôle,
Mme Fanély MIARA PARNISARI, responsable de la Résidence Autonomie et des animations aînés,
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale des services, Ville des Ponts-de-Cé.

Convocation adressée le 19 juin 2026, CASF, article R123-16

POINT N°7 – BUDGET SAD – DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur Vincent GUIBERT, Vice-Président, propose, d'ajuster les crédits du budget SAD comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Nature	DEPENSES	RECETTES
011	60624 – Fournitures administratives	+ 800 €	
011	6068 – Autres achats non stockés et fournitures	+ 800 €	
012	64 131 – Personnel non titulaire - rémunération	+ 24 920 €	
012	6228 – rémunérations d'intermédiaires - Autres...	+ 5 280 €	

016	61561 - Informatique	+ 3 300 €	
016	6185 frais de colloques, séminaire, conférences	-2 100 €	
018	7488 - Autres Subventions et participations		+ 33 000 €
TOTAL		+ 33 000 €	+ 33 000 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil d'administration approuve cette proposition.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

